

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
20260604

Objet de la délibération
Approbation règlement d'utilisation et tarifs accueil périscolaire 2026-2027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
11 JUN 2026

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 10/06/2026

Et

Publication ou notification du :

11 JUN 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

**Présents** : M. PRINCE Lucien, Conseiller Municipal, Mmes : AUGUIN Maryse, BRENON Valérie, CHOPIN Méлина, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

**Excusés ayant donné pouvoir** : BONNIN Frédéric donne pouvoir à JOUBERT Corentin et BREMOND Morgane donne pouvoir à BRENON Valérie

**A été nommée secrétaire** : M. SCHLOSSER Jean-Jacques

**Objet de la délibération** : Approbation règlement d'utilisation et tarifs accueil périscolaire 2026-2027

L'Adjointe en charge de la Vie Scolaire présente aux membres de l'assemblée le projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire, ainsi que les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs 2026-2027 (à l'heure)	
QF de 0 à 900	QF de 901 et +
2,12 €	2,40 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027 tels que présentés ci-dessus.

**APPROUVE** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et tous les documents liés à cette affaire.

Le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2026-2027 et sera téléchargeable sur le site internet de la commune pour l'inscription annuelle, ainsi qu'à l'accueil de la mairie et à l'accueil du centre périscolaire et de loisirs.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260605-20260604-DE

SLOW

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/06/2026

Le secrétaire de séance  
Jean-Jacques SCHLOSSER

Le Maire  
Maryse AUGUIN



Maryse Auguin  
Maire de Saint Révérend  
10 juin 2026

